



## Lancement d'un site de diffusion de paroles de chansons en ligne

Par **bigbo**, le **21/03/2008 à 14:40**

Je souhaite lancer un site internet diffusant exclusivement des paroles de chansons en français et en anglais.  
Je sais qu'il y a certaines règles à respecter au niveau des droits d'auteurs, notamment certaines mentions légales à faire figurer sur le site en question.  
Si je me permets de vous contacter, c'est que j'aurais besoin de savoir tout ce que je dois respecter avant de lancer ce site

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008 à 15:25**

Bonjour.  
C'est bien plus compliqué que cela.  
C'est tout simplement interdit si vous n'avez pas l'autorisation du créateur ou de la personne à qui le créateur a délégué l'exploitation (société de musique: EMI, universal..etc)

Par **bigbo**, le **21/03/2008 à 15:37**

Merci de votre réponse, toutefois il existe de nombreux sites français diffusant des paroles en ligne, dont le plus important : <http://www.paroles.net/> qui en bas des pages met un avertissement sur les droits d'auteurs. Ce site est en ligne depuis 1999, donc je suppose que même si c'est interdit, il y a sans doute possibilité de quand même lancer un tel site ?

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008 à 15:42**

Bonjour.rnrnParoles.net a éssuyé de nombreuses actions en justice me semble t'il.rnrnSinon, les sites qui sont en lignes le restent tant que personne ne s'en prend à eux.

Par **bigbo**, le **21/03/2008 à 15:47**

Donc conclusion ? Abandonner le projet ?

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008 à 15:53**

Oui, c'est la meilleurs solution.

Par **bigbo**, le **21/03/2008 à 16:07**

Merci car avant de poster sur ce forum j'avais demandé plusieurs devis en ligne à vos collègues, qui me disaient que même si c'était interdit on pouvait le faire sans problème, justement avec certaines mentions.rnrnMais comme leurs honoraires étaient de 300 à 450 euros et malheureusement je ne pouvais pas me le permettre... c'est pour ça que je me suis tourné vers ce forumrnrnEncore Merci